



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFETE DE LA VIENNE

DEMANDE DE LÂCHER DE BALLONS

(A compléter et à transmettre à la préfecture 3 semaines avant la date du lâcher)

Attention, nouveauté : toute demande pour un lâcher de ballons doit d'abord être adressée à l'aviation civile. A cet égard, vous trouverez à l'adresse suivante <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Demande-de-lacher-de-ballons.html> un imprimé pour un lâcher, qui devra être complété et retourné à l'adresse mail mentionnée sur l'imprimé. Une fois l'avis favorable de l'aviation civile obtenu, vous pourrez transmettre le présent formulaire à la préfecture.

1) Le demandeur :

Nom :----- Prénom :-----

Adresse-----

Tél :----- FAX-----

Courriel :-----

2) L'organisateur : (si différent du demandeur) :

Nom :----- Prénom :-----

Adresse-----

Tél :----- FAX-----

Courriel :-----

3) Personne présente lors du lâcher de ballons :

Nom :-----Prénom :-----

Tél. Portable :-----

4) Renseignements concernant le lâcher de ballons :

Date :-----

Heure ou créneau horaire :-----

Lieu (adresse précise)-----

Nombre de ballons -----

ATTENTION : le lâcher de ballons devra être effectué conformément aux prescriptions de l'arrêté préfectoral n°2016 DRLP BREEC 113 en date du 3 juin 2016.

Accompagnez impérativement votre demande de l'avis du Maire de la commune concernée :

Je soussigné(e), Maire de la commune de-----
déclare avoir été informé(e) du lâcher de ballons
qui se déroulera le ----- sur le territoire de ma commune.

J'émetts un avis : - favorable

(rayez la mention inutile)

- défavorable

Fait à -----

le -----

Signature

Cachet de la mairie

Le formulaire de déclaration doit être adressé par courrier ou courriel, aux coordonnées suivantes :

**PRÉFECTURE DE LA VIENNE
7 place Aristide Briand
CS 30589
86021 POITIERS-CEDEX**

Courriel : pref-manifestations-sportives@vienne.pref.gouv.fr

Toute demande adressée à la préfecture doit être accompagnée des pièces suivantes :

- l'avis de l'aviation civile ;
- l'avis du maire ;
- le présent formulaire complété.

**Tout dossier incomplet ou transmis à la préfecture
moins de 3 semaines avant le lâcher fera l'objet d'un refus.**

Mis à jour le 03 juin 2016